

## BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SOMME

Partie réservée au service versant

Nom du Service : 1ère Direction

2ème Bureau

Date du Versement :

Nombre d'articles<sup>1</sup> :159

Partie réservée aux Archives

n° du versement: 1101 W

date de prise en charge : 08-10-1985

métrage : 16 m

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>2</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>3</sup>
1	Carrières d'AILLY/SOMME à BERGICOURT		I		Dossiers classés par ordre alphabétique de communes
2	BERGICOURT à BOUTTENCOURT		I		
3	BOUTTENCOURT à BREILLY		I		
4	BREILLY - CAYEUX				
5	CERISY-BULEUX - LE CROTOY				
6	LE CROTOY		I		
7	LE CROTOY - EAUCOURT		I		
8	ENNEMAIN - FOSSEMANANT		I		
9	FOUENCAMPS - LA CHAPELLE S/POIX				
10	LA CHAUSSEE TIRANCOURT - LIHONS		I		
11	LIHONS - MONS BOUBERT		I		
12	NESLE- NORMANDEUSE - RUE		I		
13	RUE - ST-SAUVEUR		I		
14	ST-SAUVEUR - SAUCOURT		I		
15	SENARPONT - VELENNES		I		
16	VILLERS/AUTHIE - WOIGNARUE		I		

Indexation

<sup>1</sup> Un article est constitué par une liasse (max. 10 cm épaisseur) ou un registre.

<sup>2</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>3</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>4</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>5</sup>
17	Commissions des Carrières Procès-verbaux. Fermetures Administratives de débits de boissons	1972-1981	I		
18	"	1958-1969	D		
19	"	1970-1972	D		
20	"	1973-1975	D		
21	"	1976-1977	D		
22	"	1978-1980	D		
23	"	1981	D		
24	DEBITS DE BOISSONS : Autorisations permanentes de dérogations d'horaire de fermeture – Horaires de fermeture des débits de boisson des stations balnéaires	1952-1973	I		
25	Avertissements pour Débits de boissons	1955-1970	D		

<sup>4</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>5</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

N° de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité <sup>6</sup>	Année d'élimination	Observations/
26	Avertissements pour débits de boissons	1971-1975	D		
27	Idem	1976-1979	D		
28	Idem	1980-1983	D		
29	Boulangeries (fermetures hebdomadaires) de 1969 à 1982	A	I		
30	Idem	B à E	I		
31	Idem	F à N	I		
32	Idem	O à Z	I		
33	Commerces d'armes annulés	1979-1984	I		
34	Interdictions de séjour n°1 A B		D		
35	Idem n°2 C		D		
36	Idem n°3 D		D		
37	Idem n°4 E H		D		
38	Idem n°5 I L		D		
39	Idem n°6 L O		D		
40	Idem n°7 P S		D		

<sup>6</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>7</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>8</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>9</sup>
41	Interdiction de séjour n° 8 S Z		D		
42	Dépôt de poudre et cartouches de chasse		I		
43	Explosifs agricoles, cessations		I		
44	Libération conditionnelle n° 1 A C		D		
45	Idem n°2 D F		D		
46	Idem n°3 H O		D		
47	Idem n°4 P Z		D		
48	Dépôts d'explosifs cessations n° 1		I		
49	Idem n°2		I		
50	Ports d'armes n°1 Particuliers - Sté Protection Nord-Est		I		
51	Ports d'armes n° 2 BNP - Sécurité Europe Services		I		
52	Ports d'armes n° 3 Sté Générale - Crédit du Nord		I		

<sup>8</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>9</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>10</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>11</sup>
53	Ports d'armes n°4 Sécurité 75 SECSO - Dobelle Sécurité		I		
54	Commission Départementale des Taxis	1977-1978 1979			
55	Idem	1979-1980 1981			
56	Engagements nationaux	1968-1970			
57	Contrôle des prix Plan anti-hausse 1972 Opération "Frein sur les prix" 1974				
58	Contrôle des prix Plan anti-hausse 1973 Lutte contre l'inflation 1976 Correspondance diverse				
59	Prix de certains services concernant l'automobile				

<sup>10</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>11</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>12</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>13</sup>
60	Vins, Sucre, Oeufs				
61	Restaurants - Instructions - Prix				
62	Hôtels - Relais - Motels de Tourisme				
63	Lait - Cru - Pasteurisé - écrémé				
64	Lait - Etudes et documentation				
63	Fruits et légumes frais				
66	Prestations de services				
67	Eau - Gaz - Electricité				
68	Cinéma				
69	Prix des services Réparation des appareils ménagers, Radio, TV, Cycles, Cyclomoteurs, Motocycles et matériel de jardinage à moteur, Auto-écoles, Bateaux-écoles, Ameublement, Terrains de camping, Blanchisserie				

<sup>12</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>13</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>14</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>15</sup>
70	Coiffure - Glace hydrique - Bains et douches - battage des céréales				
71	Transports par autocars				
72	Prix - instructions				
73	Taux de marque et marges - Prix Intervention des FORMA				
74	Charbon - Prix de vente au détail				
	<u>Maisons de santé</u>				
75	Correspondance générale - dossiers Généraux				
76	Non conventionnées - cliniques				
77	Non conventionnée - Maternité Ste Claire				
78	Conventionnées - Dossiers particuliers cliniques				
79	Conventionnées - Dossiers particuliers maternités				
80	Cliniques privées				

<sup>14</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>15</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>16</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>17</sup>
81	Cliniques et maternités - Instructions				
	Notes d'intérêt général				
82	Liste des exclus 1 BJ à 1 GZ				
83	Casino AULT	1956-1976			
84	Casino CAYEUX-SUR-MER	1947-1976			
85	Casino FORT-MAHON	1946-1965			
86	Casino FORT-MAHON	1966-1976			
87	Casino du CROTOY	1957-1976			
88	Casino de MERS-LES-BAINS	1946-1976			
	Classement des stations balnéaires et touristiques de :				
89	ST-VALERY-SUR-SOMME				
90	AULT FORT-MAHON-PLAGE LE CROTOY CAYEUX-SUR-MER MERS-LES-BAINS				

<sup>16</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>17</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>18</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>19</sup>
95	Fleurissement de la France	1966-1976			
96	Idem	1977 à 1979			
97	Idem	1980-1981			
98	Idem	1982-1983			
99	Abattages d'arbres	1975-1979			
100	Idem	1979-1981			
101	Idem	1982			
102	Abattages d'arbres et défrichements Défrichements	1983 1980-1984			
103	Journée de l'arbre	1978-1980			
104	Plaintes pour nuisances diverses	1977-1978			
105	Idem	1978			
106	Idem	1979			
107	Idem	1981			
108	Etat sanitaire des plages Correspondances	1973-1978			
109	Etat sanitaire des plages Résultats d'analyses	1979-1984			

<sup>18</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>19</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>20</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>21</sup>
110	Associations agréées - Rapports moraux et financiers	1978-1980			
111	Comité du Bassin Artois-Picardie (Comptes rendus)	1980-1981			
112	Idem	1982-1984			
113	Agence des Bassins (correspondances)	1971			
114	Camping-Caravaning Lotissement de Loisirs	1975-1980			
115	Inscriptions à l'inventaire des sites de la Baie de Somme	1975			
116	Inscriptions à l'inventaire des sites du Bois de Cise et Ault	1976			
117	Périmètres sensibles	1975-1976			
118	Opérations n°3 signalisations en agglomération POIX-MOYENNEVILLE-AULT-RUE-DOMART	1977			

<sup>20</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>21</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>22</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>23</sup>
119	Opération n°3 signalisation en agglomération ABBEVILLE - ALBERT	1977			
120	CORBIE - MONTDIDIER	1977			
121	DOULLENS – OISEMONT – AMIENS	1977			
122	PIQUIGNY – ROSIERES – PERONNE	1977			
123	HAM – ROYE	1977			
124	Rapports au Conseil Général	1966-67-68			
125	Idem	1969-70			
126	Idem	1971			
127	Idem	1972-73			
128	Idem	1974-75-76			
129	Régime de priorité	1966 à 71			
130	Idem	1971 à 1981			
131	Signalisation routière Opération sécurité	1979			
132	Sécurité des piétons – signalisation – stationnement gênant – limitation de vitesse				

<sup>22</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>23</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>24</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>25</sup>
133	Sécurité routière dans les communes et en rase campagne	1982			
134	SNCF passage à niveau	1982			
135	Idem	1983			
136	Limitation de vitesse – interdiction de dépasser – voies express				
137	Arrêtés de stationnement – circulation routière	1981			
138	Bruits – pollution- barrières de dégel	1978			
139	Enquête de circulation – mise en fourrière (statistiques)	1980			

<sup>24</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>25</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>26</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>27</sup>
140	Colombophilie Civile	1976	I		
141	Idem	1977	I		
142	Idem "	1977-1978	I		
143	Idem	1978-1979	I		
144	Idem	1979	I		
145	Idem	1979-1980	I		
146	Idem	1980	I		
147	Idem	1980-1981	I		
148	Idem	1981	I		
149	Coiffure (cartes professionnelles)	1966-1969	I		
150	Idem	1969-1972	I		
151	Idem	1972-1974	I		
152	Idem	1974-1977	I		
153	Idem	1977-1978	I		
154	Idem	1978-1981	I		
155	Idem	1981-1983	I		

<sup>26</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>27</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité <sup>28</sup>	Année d'élimination	Observations <sup>29</sup>
156	Boulangeries (commissions)	1967-1982	I		
157	Coiffure (commissions)	1960-1964	I		
158	Comité Départemental des Prix	1969-1975	I		
159	Idem	1977-1979	I		

Reçu aux archives le 8/10/1985  
Le conservateur en chef  
Directeur des archives départementales

<sup>28</sup> Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n°79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n°79 1038 du 3 décembre 1979).

<sup>29</sup> Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.